

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr.: restreinte
7 juin 2017
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
69^e réunion

Mise à jour sur l'éducation

Résumé

Le présent document fait une mise à jour sur les évolutions en matière d'éducation pour les enfants et jeunes réfugiés et autres déplacés depuis le rapport de la soixantième réunion du Comité permanent en 2014 (EC/65/SC/CRP.13). Il porte sur l'appui que le HCR fournit pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci pour les personnes relevant de sa compétence.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Cadres politiques	4-7	3
III. Améliorer l'accès, l'innovation et l'inclusion dans les systèmes nationaux ...	8-24	4
IV. Voie à suivre.....	25	8

I. Introduction

1. Sur les 6 millions de réfugiés en âge de suivre des études primaires ou secondaires, au moins 3,7 millions n'ont pas accès à l'éducation. Au niveau du primaire, au plus 50 % d'enfants réfugiés sont inscrits à l'école, contre près de 90 % d'enfants à travers le monde. Au niveau du secondaire, 22 % des jeunes réfugiés sont scolarisés, contre 84 % des jeunes dans le monde. Moins de 1 % des réfugiés remplissant les conditions requises ont accès à l'enseignement postsecondaire, contre 34 % dans le monde¹. Dans bon nombre de régions touchées par des déplacements à grande échelle, les enfants et jeunes réfugiés manquent l'école pendant en moyenne trois à quatre ans, si jamais ils y allaient.

2. En plus de faire acquérir aux enfants et jeunes réfugiés des aptitudes leur permettant de vivre une vie productive, épanouissante et indépendante, la participation à l'éducation permet d'obtenir d'importants résultats en matière de protection. En particulier, elle leur offre un lieu sûr pour apprendre et entrer en contact de manière constructive avec leurs camarades et mentors. Ces conditions peuvent atténuer les risques connus de protection comme le mariage forcé et le travail des enfants. L'existence de possibilités d'études secondaires et postsecondaires constitue également un facteur incitatif pour l'achèvement de l'école aux niveaux inférieurs. L'accent mis sur l'égalité entre les sexes et l'inclusion des filles, en particulier dans le secondaire, comporte des avantages comme la baisse de la mortalité infantile, l'amélioration de la nutrition de la famille et la croissance du revenu par tête². Si ces avantages peuvent soutenir le développement dans les pays d'accueil et les pays d'origine, le manque d'accès à l'éducation peut conduire à la pauvreté, aux inégalités et à l'aliénation.

3. Plus de 80 % des réfugiés vivent dans les pays en développement où les services d'éducation parviennent difficilement à répondre aux besoins des citoyens. Étant donné que la population des réfugiés en âge d'aller à l'école augmente d'environ 600 000 personnes par an depuis 2011, bon nombre de pays d'accueil nécessitent un appui supplémentaire pour satisfaire les besoins éducatifs des enfants et jeunes réfugiés et locaux. Cet appui inclut des mesures cohérentes et appropriées dès le déclenchement d'une situation d'urgence, en vue d'assurer l'accès à l'école et aux programmes de préparation pour l'école dans les trois premiers mois de déplacement.

II. Cadres politiques

4. Le but de la stratégie du HCR en matière d'éducation est d'assurer aux réfugiés l'accès durable aux systèmes nationaux d'éducation et à l'apprentissage tout au long de leur vie. Pour ce faire, le partenariat, surtout avec les ministères de l'éducation et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) joue un rôle essentiel. Les autres principaux objectifs du HCR consistent à : renforcer la capacité du personnel du HCR et des partenaires à mieux évaluer et planifier les besoins des élèves et des enseignants réfugiés ; améliorer la collecte des données pour un meilleur suivi et une meilleure évaluation ; concevoir des approches innovantes pour accroître l'accès des enfants et jeunes réfugiés et locaux à l'éducation, et améliorer la qualité de celle-ci. En outre, le HCR cherche à aligner ses stratégies d'éducation au niveau des pays sur les plans nationaux pluriannuels pour le secteur, afin de supprimer progressivement les stratégies d'éducation distinctes pour les réfugiés.

¹ HCR (2016), « *Missing out: Refugee education in crisis* », disponible [en anglais] à <http://www.unhcr.org/57d9d01d0>.

² UNESCO (2013), *L'éducation transforme nos existences*, disponible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002231/223115F.pdf>.

5. S'appuyant sur les normes et le droit internationaux existants, deux importantes avancées dans le contexte politique mondial auront des effets positifs sur les services d'éducation en situation de crise humanitaire, y compris pour les personnes déplacées. En 2015, les États ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec l'objectif 4 visant à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. La Déclaration d'Incheon, qui sous-tend la coopération internationale pour réaliser cet objectif, engage spécifiquement les États à mettre au point des systèmes appropriés d'éducation pour satisfaire les besoins des réfugiés et des déplacés internes, afin de veiller à ce que les enfants affectés par les conflits soient pris en compte dans la planification et le contrôle de l'éducation, avec un accent sur l'inclusion dans les systèmes nationaux.

6. En septembre 2016, les États membres des Nations Unies ont reconnu la nécessité d'un plus grand partage des responsabilités pour protéger et aider les réfugiés, et soutenir les États et les communautés d'accueil, en adoptant la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants qui comprend en appendice le Cadre d'action global pour les réfugiés. L'éducation est une composante importante de la Déclaration de New York, l'accent ayant été mis sur l'inclusion dans les systèmes nationaux et les partenariats multipartites. En Ouganda, l'éducation est au centre du Cadre d'action global pour les réfugiés, un partenariat large étant en cours pour corriger les principales lacunes en matière d'accès à l'éducation et de rétention des élèves. L'objectif central est de veiller à ce que les institutions locales puissent soutenir d'une manière durable les enfants et jeunes réfugiés et des communautés d'accueil.

7. Les engagements pris par un certain nombre d'États, lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés ayant eu lieu en septembre 2016 à New York, d'améliorer davantage l'accès des réfugiés à l'éducation constituent un autre pas important vers l'avant. Étant donné que les pays affectés par les conflits dépensent environ 3 % de leur budget sur l'éducation et qu'actuellement le secteur de l'éducation reçoit moins de 2 % du total de l'aide humanitaire dans le monde, ces engagements constituent pour les États un moyen important et pratique de soutenir les réfugiés et de partager les responsabilités avec les pays d'accueil.

III. Améliorer l'accès, l'innovation et l'inclusion dans les systèmes nationaux

8. Le HCR soutient l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux en tant que moyen de garantir l'assurance qualité, de fournir l'accès à des examens accrédités, de promouvoir la cohésion sociale, d'investir dans les infrastructures et programmes existants et de réaliser l'objectif 4 pour le développement durable. Ensemble, le HCR, les États et d'autres partenaires ont accompli des progrès considérables pour assurer l'inclusion des enfants et jeunes réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Au Tchad, par exemple, le HCR a travaillé avec le gouvernement pour faciliter la transition pour les réfugiés soudanais, du programme soudanais au programme national tchadien en arabe. Dans le cadre de ce processus, plus de 340 réfugiés ont obtenu des diplômes professionnels d'enseignants, et plus de 300 enseignants tchadiens spécialisés ont été déployés dans des camps et d'autres sites pour servir les réfugiés et les populations locales.

9. Le HCR a également travaillé avec le ministère de l'éducation de la République démocratique du Congo pour soutenir les écoles locales afin qu'elles intègrent les réfugiés du Burundi et d'autres enfants déplacés. En Turquie, le gouvernement a publié une feuille de route pour l'inclusion progressive d'élèves réfugiés dans le système éducatif national.

10. En 2016, le HCR et *Partenariat mondial pour l'éducation* (GPE) ont signé un mémorandum d'entente pour davantage renforcer la collaboration en vue de soutenir l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux pluriannuels pour l'éducation. Le HCR participe de plus en plus aux activités du GPE avec les ministères compétents en matière

d'éducation. Cette participation comprend la représentation dans des groupes locaux pour l'éducation dans les pays abritant d'importantes populations de réfugiés et de déplacés internes. Les pays avec lesquels l'Organisation collaborera en particulier en 2017 comprennent le Burkina Faso, le Burundi, le Tchad, la République démocratique du Congo, le Libéria, le Mali, le Soudan du Sud et la République-Unie de Tanzanie.

11. Au Tchad, où les enfants réfugiés ont accès au système national d'éducation et où le gouvernement est engagé à assurer l'éducation des enfants réfugiés et locaux ensemble, le ministère de l'éducation a sollicité et reçu 6,95 millions de dollars E.-U. au titre de l'appui d'urgence du GPE en 2016 pour la situation des réfugiés nigériens autour du lac Tchad. Ces fonds ont été utilisés pour former plus de 800 enseignants. Il profite à plus de 8 500 enfants, dont des réfugiés, des déplacés, des personnes retournées et des personnes appartenant aux communautés d'accueil.

12. Toutefois, même dans les cas où l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux est soutenue, la non-reconnaissance du statut de réfugié et l'absence de procédure d'équivalence pour les élèves déplacés, surtout ceux n'ayant pas la preuve de leur cursus, sont monnaies courantes. Pour renverser cette tendance, il est important pour les États d'élaborer et d'appliquer des politiques permettant d'évaluer les aptitudes des élèves dans les situations où les documents officiels ne sont pas disponibles, et de soutenir, comme il se doit, leur inclusion dans les services éducatifs. Par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a formalisé un système régional d'équivalence ayant permis aux réfugiés d'être inclus dans les systèmes éducatifs nationaux au Burkina Faso, au Ghana et au Niger. Dans le cadre de ce processus, le niveau atteint par l'élève avant le déplacement est reconnu sans qu'il ne soit nécessaire de présenter une preuve documentaire formelle. Ce type d'approche soutient le programme durable en matière d'éducation par le renforcement des systèmes existants, et non par la création de services distincts pour les réfugiés, ne profitant pas aux élèves des communautés d'accueil et pouvant s'écarter des objectifs de développement.

13. Les enfants et jeunes réfugiés ont besoin d'avoir accès à des programmes d'éducation tenant compte de leurs réalités quotidiennes, sans les priver d'autres possibilités en matière d'éducation. Dans la pratique, cela implique des initiatives nationales comme le programme accéléré de base conçu pour les réfugiés en Éthiopie ; les programmes relais et d'orientation conçus pour accompagner les systèmes nationaux comme au Rwanda ; et la formation intensive pour la langue d'enseignement en vue de préparer l'inclusion dans le système éducatif national, comme actuellement en Turquie. Cela suppose également des horaires flexibles pour tenir compte des besoins des élèves soutenant financièrement leur famille ou élevant des enfants. Les deux approches ont été appliquées dans des établissements communautaires pour les filles et les jeunes mères dans le camp de réfugiés de Nyarugusu en République-Unie de Tanzanie.

14. Les difficultés d'accès à l'apprentissage, à l'éducation et à la formation professionnelle de qualité ont constitué l'une des 10 principales questions soulevées par les jeunes réfugiés lors des Consultations mondiales pour les jeunes réfugiés de 2016³. Pour

³ La liste complète des questions soulevées par les jeunes réfugiés lors des Consultations mondiales pour les jeunes réfugiés de 2016 se présente comme suit : 1) difficultés d'obtenir la reconnaissance légale et des pièces personnelles ; 2) difficultés d'accès à l'apprentissage, à l'éducation et à la formation professionnelle de qualité ; 3) discrimination, racisme, xénophobie et « choc de cultures » ; 4) peu de possibilités d'emploi et de moyens d'existence pour les jeunes ; 5) inégalité entre les sexes, discrimination, exploitation et violence, notamment contre les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels intersexués (LGBTI) ; 6) difficultés d'accès aux soins de santé adaptés aux besoins des jeunes, y compris à la prise en charge psychosociale ; 7) absence de sûreté, de sécurité et de liberté de déplacement ; 8) difficultés rencontrées par les jeunes non accompagnés ; 9) absence de possibilité de participer aux décisions, de s'engager dans le processus décisionnel et d'avoir accès aux décideurs ; et 10) manque d'information sur l'asile, les droits des réfugiés et les services disponibles.

améliorer l'accès des réfugiés aux études primaires, le HCR a noué un partenariat avec le programme *Educate a Child* (EAC), qui aide des dizaines de milliers d'enfants réfugiés à fréquenter une école en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. En 2015, EAC et le HCR ont lancé un nouveau partenariat de trois ans devant assurer l'accès à l'éducation à plus de 710 000 enfants affectés par des conflits et des déplacements forcés, notamment au Tchad, en Éthiopie, en République islamique d'Iran, au Kenya, en Malaisie, au Pakistan, au Rwanda, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne, en Ouganda et au Yémen.

15. À Dollo Ado en Éthiopie, où 95 % des réfugiés somaliens arrivés en 2011 n'avaient jamais eu accès à l'éducation avant leur déplacement, leur accueil dans le système éducatif national et les investissements du secteur privé et des partenaires au développement ont entraîné une augmentation de la demande et de la fourniture des services d'enseignement secondaire pour les enfants réfugiés et des communautés d'accueil. Une proposition commune présentée au fonds *Education Cannot Wait* (ECW) devrait aboutir à l'ouverture de trois nouveaux établissements d'enseignement secondaire pour les jeunes réfugiés et locaux à Gambella et à Assosa en Éthiopie.

16. Pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, des programmes connectés d'apprentissage ont été élargis pour inclure 11 partenaires, avec 6 500 élèves terminant actuellement des cours en Afghanistan, au Tchad, en Iraq, en Jordanie, au Kenya, au Malawi, au Rwanda, au Soudan et en Thaïlande. En collaboration avec l'Université de Genève, le HCR coordonne des actions avec un consortium de partenaires connectés pour promouvoir cette initiative.

17. En 2016, plus de 4 300 réfugiés ont reçu des bourses DAFI pour poursuivre des études postsecondaires dans 37 pays d'accueil, ce qui représente une augmentation de près de 90 % par rapport à 2015⁴. Les réfugiés ayant suivi des études postsecondaires sont mieux placés pour contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et de leur pays d'asile. Par exemple, plusieurs bénéficiaires afghans de ces bourses au Pakistan contribuent actuellement à la reconstruction de l'Afghanistan dans leurs fonctions de responsables gouvernementaux. Les élèves réfugiés ayant bénéficié de bourses DAFI au Ghana, en Jordanie, au Liban et en Ouganda fournissent divers services à leurs communautés, notamment des cours de répétition pour les élèves du secondaire, des cours d'alphabétisation pour les femmes et des informations à caractère médical et juridique ainsi que le plaidoyer.

18. Des approches innovantes sont souvent nécessaires pour satisfaire les besoins éducatifs des étudiants réfugiés. Au HCR, l'innovation en matière d'éducation porte sur l'amélioration des résultats pour l'apprentissage, et l'amélioration de l'accès pour que les élèves réfugiés puissent fréquenter les établissements nationaux même lorsque la langue, le contenu et les méthodes d'enseignement diffèrent de ceux de leurs pays d'origine. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les institutions universitaires sont d'importants partenaires du HCR qui soutiennent les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci pour les populations déplacées. Par exemple, *Finn Church Aid* et *Columbia Teacher* terminent un programme de formation, d'encadrement et de parrainage mobile dans le camp de Kakuma au Kenya, soutenant les enseignants tout au long de leur formation. Ayant noté que ces enseignants atteignent déjà 100 000 élèves, le HCR travaille avec des partenaires pour davantage élargir le programme. En février 2017, il s'est également joint à *Save the Children* et à Pearson, la plus grande entreprise du monde qui s'occupe de l'éducation, pour mettre en place *Promising practices* (pratiques prometteuses) qui invite les gouvernements, les entreprises et les particuliers à

⁴ Le programme de bourses pour l'enseignement supérieur, financé par le Gouvernement allemand est mieux connu sous l'acronyme DAFI, qui signifie en allemand « *Deutsche Akademische Flüchtlings Initiative Albert Einstein* » (Fonds allemand de l'initiative académique pour les réfugiés Albert Einstein).

émettre des idées pouvant permettre d'améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci pour les réfugiés. Les idées émises seront documentées dans un rapport devant être publié vers fin 2017.

19. Depuis 2015, le HCR travaille dans le cadre d'un partenariat unique avec l'UNICEF et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur l'initiative dénommée « *Humanitarian Education Accelerator* » (HEA), dans le but de soutenir et de documenter le processus consistant à transformer les pépinières d'innovation en programmes pleinement élaborés et reproductibles. Cinq projets innovants visant à améliorer l'accès à l'éducation et l'apprentissage dans les milieux affectés par des conflits sont soutenus par divers acteurs impliqués dans la mise au point d'un cadre d'extension à l'échelle mondiale.

20. Le HCR a également convoqué un groupe de travail multipartite sur l'éducation accélérée pour mettre au point des directives et principes communs pour des programmes permettant aux enfants et jeunes réfugiés de réintégrer rapidement le système éducatif formel. Des programmes d'éducation accélérée sont actuellement en cours dans un certain nombre de pays d'accueil de réfugiés comme l'Éthiopie, la Sierra Leone et la République-Unie de Tanzanie.

21. Le HCR a élargi son réseau de partenaires pour apporter un appui plus efficient aux initiatives éducatives. Sous les auspices du fonds ECW, le HCR, le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) et le Groupe mondial pour l'éducation ont uni leurs forces pour mettre au point des outils, des orientations et des recommandations pouvant être adaptés par les acteurs humanitaires aux différentes situations d'urgence, y compris les situations mixtes de réfugiés et de déplacés internes. La coordination entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement sera ainsi améliorée pour que les partenaires puissent soutenir des résultats rapides et cohérents en matière d'éducation, en fonction des priorités définies dans les plans nationaux pour le secteur de l'éducation.

22. En collaboration avec la Fondation Vodafone, le HCR a utilisé des technologies de l'information pour créer des écoles « *Instant network schools* » en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Soudan du Sud et en République-Unie de Tanzanie. Les trousseaux pédagogiques de ce type d'école, lancés au Kenya en juin 2015, comprennent des contenus numériques localisés, des tablettes, des projecteurs et des systèmes audio fonctionnant à l'aide de batteries solaires et de réseaux satellitaires ou mobiles.

23. Au Burundi, en Jordanie, au Liban et en Malaisie, le HCR travaille avec des organismes partenaires pour essayer de nouvelles ressources et approches éducatives, en mettant l'accent sur la maximisation des possibilités technologiques. En constituant un exemple, le programme « *Teachers for teachers* » permettant aux réfugiés travaillant comme enseignants de communiquer, à l'aide de téléphones mobiles, avec des éducateurs expérimentés à travers le monde, ce qui leur fournit les réseaux d'appui nécessaires pour relever divers défis, comme ceux liés aux méthodes d'enseignement des classes surpeuplées.

24. Dans un contexte marqué par les déplacements forcés en cours et à grande échelle, des visas pour étudiants, des bourses d'études, des programmes de stage et d'apprentissage complètent les stratégies classiques de protection et d'éducation appliquées par le HCR, les États et d'autres partenaires. Par exemple, le HCR soutient l'Initiative japonaise pour l'avenir des réfugiés syriens devant permettre à 100 étudiants syriens d'être pris en charge pendant cinq ans à partir de 2017, afin de terminer leur diplôme de Master au Japon. Le Gouvernement japonais garantit à ces étudiants la protection, conformément au droit international, jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi ou d'autres possibilités d'études au Japon ou dans d'autres pays.

V. Voie à suivre

25. Pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire pour les enfants et jeunes réfugiés et autres déplacés, le HCR s'engage à mener les activités suivantes :

- Soutenir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, compte tenu du fait que cette inclusion crée des possibilités pour l'utilisation effective des financements humanitaires devant contribuer à l'enseignement et à l'apprentissage de qualité, à des examens accrédités, à la cohésion sociale et à des investissements dans les infrastructures et programmes existants pour le bien des réfugiés et des communautés d'accueil.
 - Veiller à ce que l'éducation fasse partie intégrante du Cadre d'action global pour les réfugiés ainsi que des partenariats plus larges pour l'action humanitaire et le développement sur lesquels se fonde ce Cadre.
 - Aider les États et d'autres partenaires à améliorer la qualité des plans, des programmes et du contrôle en matière d'éducation pour les enfants et jeunes issus des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil vulnérables.
 - Plaider auprès des donateurs en faveur de l'engagement de financements pluriannuels et prévisibles pour l'éducation, dès les premières étapes des situations d'urgence pour qu'aucun enfant ou jeune réfugié ne soit exclu du système éducatif à cause du manque de financement, et que les programmes existants pour l'éducation dans les communautés d'accueil affectées par les déplacements reçoivent des suppléments d'appui humanitaire et pour le développement.
 - Maximiser les partenariats avec des entreprises privées et des particuliers ainsi qu'avec la société civile et des ONG, pour continuer à concevoir des moyens adaptés au contexte, innovants et durables de satisfaire les besoins éducatifs des réfugiés et des élèves issus des communautés d'accueil vulnérables.
-